

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département des Formations

Rapport d'évaluation

École doctorale Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps

- Université Bourgogne Franche-Comté - UBFC

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Jean-Yves Lesueur, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Jean-Yves LESUEUR, Université de Lyon

Experts :

Mme Mathilde BIGO, Université de Rennes 2

M. Jean-Yves GUÉRIN, Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3

M. Jean-Christophe PÉREAU, Université de Bordeaux

M. Jean-Luc RINAUDO, Université de Rouen

Mme Béatrice THULLIER, Université de Paris Ouest Nanterre La Défense

Déléguée scientifique du HCERES :

Mme Régine SCHELLES

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de l'école doctorale

La restructuration des écoles doctorales (ED) en Sciences Humaines et Sociales (SHS) engagée au sein de la ComUE Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) au titre du contrat quinquennal 2017-2021, complète la co-accréditation déjà opérée en 2010, dans le cadre du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), des trois autres ED relevant des domaines des Sciences Technologies Santé du site, à savoir l'ED *Sciences pour l'Ingénieur et Microtechniques* (SPIM), l'ED *Carnot-Pasteur* et l'ED *Environnements Santé*, toutes trois intégrées dans un Collège Doctoral (CD). Les deux ED SHS actuellement existantes sur les deux sites (Besançon et Dijon) n'ont pu être regroupées lors de cette co-accréditation compte tenu de leurs fortes diversités disciplinaires et de la taille des effectifs concernés. Il s'agit de l'ED *Langages, Espaces, Temps, Sociétés* (LETS, ED n° 38) de l'Université de Franche Comté et de l'Université de Technologie de Belfort Montbéliard (370 doctorants pour 138 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) en 2010), et de l'ED *Langues, Idées, Sociétés, Institutions, Territoires* (LISIT, ED n° 491) de l'Université de Bourgogne (570 doctorants pour 197 HDR en 2010).

En vue de l'intégration de toutes les ED du site dans le Collège Doctoral de la future ComUE UBFC au 1/01/2017, la restructuration des deux ED LETS et LISIT a donné naissance à trois projets d'ED qui couvriront les compétences en SHS du niveau du site, à savoir :

- L'ED *Droit, Gestion, sciences Economiques et Politiques* (DGEP),
- L'ED *Lettres, Communication, Langues, Arts* (LECLA),
- L'ED *Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps* (SEPT).

Avec cette restructuration des ED SHS, tout le potentiel de recherche et d'encadrement doctoral en SHS du site sera désormais intégré dans ces trois ED, le Centre de Recherche sur les Stratégies Economiques (CRESE), jusqu'ici rattaché au périmètre de l'ED Carnot-Pasteur, rejoignant la structure ED DGEP. Ce sont donc six structures doctorales, trois relevant des sciences de la Vie et des sciences fondamentales d'une part et trois relevant des Sciences Humaines et Sociales d'autre part, qui seront intégrées à la ComUE UBFC, pour laquelle les établissements du site accrédités à délivrer le doctorat, ont décidé de déléguer cette compétence.

La ComUE UBFC qui fédère six établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres fondateurs sur les sites de Besançon et de Dijon, réunira près de 2000 doctorants et 1200 HDR, répartis dans les 51 laboratoires de recherche du site, dont 22 Unités Mixtes de Recherche (UMR) et deux Maisons des Sciences de l'Homme. Cette ComUE soutient également le projet I-site au titre de la campagne des investissements d'avenir, projet qui couvre trois domaines : a) Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents, b) Territoires, environnement, aliments ; c) Soins individualisés et intégrés.

Le tableau ci-après présente la répartition des unités de recherche (UR), le potentiel d'encadrement, le nombre de doctorants entre les deux ED « mères » actuelles LETS et LISIT et leur redistribution à venir dans les trois projets DGEP, LECLA et SEPT. Faisant l'objet de cette évaluation, l'ED DGEP couvrira dans sa structure les sous-domaines SHS Marchés et organisations (SHS1) et Normes, Institutions et comportements sociaux (SHS2).

Depuis la création en 2009 du PRES Bourgogne Franche Comté et en vue de la création de la ComUE UBFC, les deux structures doctorales « mères » LETS et LISIT ont mis en place des collaborations actives entre les sites de Besançon et de Dijon. Ces collaborations ont pris la forme de participation des directeurs des deux structures aux deux conseils d'ED, ainsi qu'à l'organisation d'activités communes pour leurs doctorants (colloque inter-doctoral annuel en SHS, séminaire inter-doctoral Sciences Humaines en dialogue, revue électronique Sciences Humaines Combinées). Enfin, depuis 2012, une journée de rentrée est organisée pour tous les doctorants des cinq ED des universités de Bourgogne et de Franche Comté, au-delà des réunions d'accueil des doctorants spécifiques à chacune des deux structures.

Nous présentons dans un premier temps le bilan des deux ED LETS et LISIT afin de mieux comprendre la genèse du projet SEPT qui en est issu et dont nous présentons l'évaluation à la fin de ce rapport. Le comité de visite souhaite souligner que lors des discussions qui ont accompagné les présentations des bilans des ED LETS et LISIT comme des trois projets DGEP, LECLA et LISIT, l'absence de représentants des tutelles a rendu particulièrement difficile la perception de leurs soutiens et les modalités concrètes envisagées pour faciliter la mise en œuvre des projets sur les deux sites.

Projet	ED « mères »	Unités de Recherche (UR)	Acronyme	Statut	HDR	Nbre doctorants	
DGEP 3 UMR et 4 EA 230 doctorants 107 HDR	LETS	Centre de Recherches juridiques de l'Université de Franche Comté	CRJFC	EA	14	33	
		<i>Sciences de Gestion (*)</i>		<i>Hors contrat</i>	2	4	
	Carnot - Pasteur	Centre de Recherche sur les Stratégies Economiques	CRESE	EA	11	20	
	LISIT	Centre de Recherche et d'Etude en Droit et Science Politique	CREDESPO	EA	25	43	
		Centre de Recherche sur le Droit des Marchés et des Investissements Internationaux	CREDIMI	UMR CNRS	17	33	
		Laboratoire d'économie de Dijon	LEDI	UMR CNRS/INSEM	8	23	
		Centre de Recherche en Gestion des Organisations	CREGO	EA	20	49	
Centre d'Economie et Sociologie Appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux	CESAER	UMR / INRA AgroSup	10	25			
(*) intégration dans CREGO (prochain contrat)					107	230	
					<i>Site UB</i>	<i>80</i>	<i>173</i>
					<i>Site UFC</i>	<i>27</i>	<i>57</i>
LECLA 5 EA 254 doctorants et 91 HDR	LETS	Editions, Langages, Littératures, informatique, arts, didactiques, discours	ELLIAD	EA	29	72	
		Centre Lucien Tesnière (**)	CLT	EA	2	13	
	LISIT	Centre de Recherche Interdisciplinaires et Transculturelles	CRIT	EA	13	18	
		Centre Interlangues : Texte, Image, Langage	TIL	EA	22	56	
		Centre Pluridisciplinaire Textes et Cultures	CPTC	EA	17	63	
Communications, Médiations, Organisations, Savoirs	CIMEOS	EA	8	32			
(**) fusion avec CRIT (prochain contrat)					91	254	
					<i>Site UB</i>	<i>44</i>	<i>103</i>
					<i>Site UFC</i>	<i>47</i>	<i>151</i>
SEPT 5UMR 9 EA 1 USR 1 UP AgroSup 418 doctorants et 130 HDR	LETS	Théoriser et Modéliser pour Aménager UFC	ThéMA	UMR	8	15	
		Laboratoire des Sciences Historiques	LSH	EA	13	19	
		Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie	LASA	EA	5	18	
		Culture, Sport, Santé, Société	C3S	EA	9	18	
		Laboratoire de Psychologie	LP	EA	12	36	
		Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité	ISTA	EA	9	26	
		Logique de l'Agir	LdA	EA	5	20	
		Chrono-Environnement		UMR	6	12	
		Laboratoire de Recherche sur les Choix Industriels, Technologiques et Scientifiques	Récits	EA	4	15	
	Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement	MSHE	USR		8		
	LISIT	Centre Georges Chevrier	CGC	UMR	27	99	
		Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés	ARTÉHIS	UMR	11	61	
		Socio-psychologie et Management du Sport	SPMS	EA	6	27	
		Théoriser et Modéliser pour Aménager UB	ThéMA	UMR	3	6	
Institut de Recherche en Economie de l'Education		IREDU	EA	10	25		
Développement Professionnel et Formation	DPF	UP Agro sup	2	13			
					130	418	
					<i>Site UB</i>	<i>59</i>	<i>231</i>
					<i>Site UFC</i>	<i>71</i>	<i>187</i>

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED 38 LETS :

L'ED 38 LETS bénéficie d'un adossement scientifique de qualité avec onze Equipes d'Accueil (EA), deux Unités Mixtes de Recherche (UMR) et une Unité de Service et de Recherche (USR) couvrant les champs disciplinaires SHS1 à SHS6. Le rattachement de doctorants de l'ED dans l'Unité de Service et de Recherche (USR) de la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement (MSHE) au même titre que le rattachement à une UR est, à ce titre, une originalité de cette ED. Elle représente en 2015 un potentiel de 125 HDR pour 315 doctorants.

La gouvernance de l'ED est assurée par un directeur assisté d'un Bureau constitué, outre du directeur, de trois directeurs adjoints et d'un responsable administratif. Le Conseil d'ED de 26 membres, comprend 12 membres avec voix délibératives et 8 voix consultatives. Il se réunit deux à cinq fois par an. Sa composition n'est toutefois pas conforme à l'arrêté de 2006, le nombre de membres extérieurs étant insuffisant (deux au lieu de huit) pour respecter les règles de proportionnalités prévues par le texte. Aucun représentant élu du conseil d'ED n'était présent lors de l'audition des doctorants.

Jusqu'en 2013, le soutien administratif de l'ED était assuré par deux agents (un catégorie B et un catégorie C), un par université sous la responsabilité du directeur d'ED. Depuis 2013, c'est le Bureau Doctoral, placé sous la responsabilité du Service de la Recherche de l'Université Franche Comté (UFC), qui regroupe tous les personnels des ED de l'Université Franche Comté dans la Maison de l'Université. Cette mutualisation des soutiens administratifs s'est aussi traduite par un élargissement des tâches du personnel ED, au-delà des tâches spécifiques à l'ED LETS. Cette école disposait avant cette mutualisation d'un vaste bureau et d'une salle de travail occupée par le secrétaire et dotée de postes informatiques pour les doctorants. Depuis l'installation à la Maison de l'Université, la direction et le personnel de l'ED occupent un bureau et une petite salle attenante.

La suppression du rattachement des ED aux Unités de Formation et de Recherche (UFR) a permis une redistribution des droits d'inscription qui a sensiblement amélioré le budget de l'ED LETS. Ce dernier est ainsi passé de 31 600 € en 2010 à 55 203 € en 2014. Ni le bilan, ni la visite sur site, n'ont permis de connaître la ventilation précise des dépenses par postes du budget. L'audition a toutefois révélé que l'ED consacre une part substantielle de son budget à la prise en charge d'une partie des frais de soutenances de thèses et à l'aide aux doctorants (400 € pour les frais de reprographie et 300€ pour les frais de missions du jury de thèse). A ce niveau, l'ED contribue au cofinancement avec les UR, voire au financement intégral, des aides aux doctorants pour leurs participations à des colloques.

La communication avec les doctorants est essentiellement assurée en interne par mail et en externe par un site internet qui fait appel à la base ADUM (Accès Doctorat Unique Mutualisé). Les témoignages des doctorants font état d'une réelle efficacité du responsable administratif de l'ED qui leur permet de recevoir une réponse rapide à chaque fois qu'ils sollicitent l'ED.

Le choix des sujets de thèse et la sélection des candidatures pour les contrats doctoraux font l'objet d'une procédure transparente et désormais bien structurée : le Conseil de l'ED est chargé de sélectionner les sujets proposés par les UR puis d'auditionner et sélectionner les candidats. L'ED reçoit en moyenne entre 7 et 10 supports de contrats doctoraux de l'Université Franche Comté auxquels s'ajoutent deux voire trois contrats de la Région Franche Comté. Le concours est « ouvert », sans contingentement par UR), et c'est la qualité scientifique des projets et des candidats auditionnés qui permettent d'établir la sélection. Une moyenne minimale de 14/20 en 2^{nde} année de master (M2) est exigée pour les candidats à l'entrée en thèse et le suivi d'une formation Français Langue Etrangère (FLE) peut être demandée par l'ED pour certains étudiants étrangers en difficulté. Le pourcentage de doctorants financés en lien direct avec la thèse est passé de 28,4% en 2010 à 38,1% en 2015. Le poids des salariés reste élevé dans cette ED compte tenu des enseignants du secondaire qui y sont inscrits (50% en 2010 à 44,8% en 2014). Le poids des salariés hors enseignants du secondaire s'est lui réduit sur la période (40% en 2010, contre 34 % en 2014). La part des doctorants sans aucun financement a, dans l'ensemble, légèrement diminué passant de 21,5% à 17,1% sur la période.

Les actions entreprises par l'ED pour développer son ouverture internationale sont nombreuses. Près de 40% des doctorants sont d'origine étrangère dans l'école. Outre les bourses de mobilité de l'UFC (trois à quatre supports par an), l'ED a privilégié ces dernières années une logique de qualité dans la mise en place des cotutelles afin de réduire les abandons (19 en cours contre 30 en 2005). Ceci par une sélection systématisée des postulants au doctorat. La contribution de l'ED LETS au

cofinancement des doctorants pour participation à colloques internationaux a fortement augmentée (6200 € en 2009 contre 9120 € en 2014) et l'ED est engagée depuis 2011 dans un programme d'échange international avec l'Asie du sud-est et l'Europe occidentale (mobilité entrante et sortante pour des séjours de 3 mois de doctorants)

L'ED 491 LISIT :

L'ED LISIT bénéficie d'un adossement scientifique de qualité avec 12 laboratoires de l'Université de Bourgogne (dont 5 UMR) et 2 laboratoires INRA - Agrosup (dont 1 UMR) dans son périmètre. 9 laboratoires relèvent de la DS 6 et 5 de la DS 7. L'ensemble représente en 2015 un potentiel de 202 HDR pour 555 doctorants.

Le directeur de l'ED prend appui sur un Conseil d'ED de 26 membres dont la composition est conforme à l'arrêté de 2006. Un bureau a été constitué, formé du directeur de l'ED de deux directeurs adjoints, d'un représentant des personnels de recherche et d'un doctorant. Le Conseil se réunit en moyenne quatre fois par an et des réunions spécifiques, par domaine disciplinaire, au titre des projets de restructurations ont été organisées. Aucun représentant élu des doctorants n'était présent à l'audition avec le comité HCERES. Depuis 2012, l'ED est dotée de deux bureaux administratifs, de deux salles dédiées aux doctorants et d'une salle de soutenance de thèses dans les locaux de la MSH. Deux secrétaires (1,5 équivalent temps plein, ETP) dont un Adjoint Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (ADJAENES) et un Ingénieur d'Etudes (IGE), sont mis à disposition de l'ED. Cette école finance également sur son budget un emploi contractuel à mi-temps sur quatre mois lors de la période des inscriptions. Le budget annuel de l'ED est conséquent (100 K€) et le bilan apporte des éléments précis sur la ventilation des dépenses réalisées entre 2011 et 2014. On note toutefois une gestion assez chaotique du budget qui fait apparaître plus de 6000 € non utilisés en 2011 en 2013 ou un résultat négatif de plus de 13000 € en 2014. Plusieurs facteurs peuvent en partie expliquer ces fluctuations, comme *i)* la forte augmentation du nombre de soutenances pour lesquelles l'ED contribue au financement des jurys (400 € pour les frais de reprographie et 300 € pour les frais de missions du jury de thèse), *ii)* un changement d'imputation du financement du demi-salaire du responsable administratif, et *iii)* le principe d'aide financière fixe de 200 € par doctorant qui s'adapte difficilement aux besoins différenciés des doctorants. L'ED bénéficie d'un équipement informatique et d'un dispositif de visioconférence pour les soutenances de thèses en cotutelles. La communication interne est réalisée par la messagerie électronique et des réunions d'information sont organisées avec les responsables de masters pour les campagnes de concours à des contrats doctoraux. Un site web bien documenté est mobilisé pour tout ce qui relève de la communication externe.

Fruit des échanges de bonnes pratiques entre les deux ED SHS, la procédure de choix des sujets, comme de sélection des candidatures pour les contrats doctoraux, est la même que celle de l'ED LETS et le concours y est tout aussi « ouvert » sans aucun contingentement, qu'il s'agisse des supports d'établissement, comme des contrats doctoraux Jeunes Chercheurs Entrepreneurs de la Région Bourgogne. L'ED est dotée en moyenne de 10 à 12 contrats doctoraux chaque année. La part des doctorants bénéficiant d'un financement en lien avec la thèse est de 21% et les doctorants salariés sont fortement représentés (47%). Au total, les doctorants sans aucun financement sont en légère diminution dans la période mais restent à un niveau conséquent (31,5%).

L'ED LISIT est caractérisée par une forte ouverture internationale avec 38% de doctorants étrangers principalement issus du continent africain ou des Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO). 70 cotutelles internationales sont en cours et l'ED est engagée dans deux collèges doctoraux européens (Collège franco-allemand depuis 2011 et Collège francophone d'Europe centrale depuis 2013).

- Encadrement et formation des doctorants

L'ED 38 LETS :

L'ED LETS s'est engagée dans une politique qualitative de suivi de ses doctorants en limitant à huit le nombre de doctorants par HDR. Cette règle est aujourd'hui globalement respectée dans l'ED, puisque seuls deux HDR font exception, mais pour des raisons exceptionnelles clairement exposées dans le bilan. Le nombre maximum de thèses encadrées est ainsi passé de douze en 2010 à onze en 2014. Le taux d'encadrement moyen est quasi stable (2,8 en 2010 contre 2,5 en 2014).

Des entretiens de suivi de thèses ont été mis en place depuis 2009 par l'ED LETS. Organisés par les UR avec la présence d'un représentant de l'ED, leur fréquence peut-être modulable selon le souhait du doctorant et de l'encadrant. Tous les doctorants doivent toutefois bénéficier d'entretiens de suivis au titre de la 2^{ème} et la 4^{ème} (ou 5^{ème}) années voire la 6^{ème}. Un bilan d'avancement de la thèse est exigé pour toute demande de dérogation pour réinscription. La durée effective des thèses reste stable (autour de 5,6 à 5,7 années entre 2010 et 2014), malgré les efforts mis en œuvre. Elle reste sous-évaluée par l'observation de quelques thèses de durées très courtes (18 à 24 mois).

La plus grande maîtrise des flux s'est traduite par une réduction des inscrits (379 en 2010 à 315 en 2015). Toutefois, le volume des soutenances s'est anormalement effondré, passant de 52 en 2010 à 33 en 2014. Il résulte de ces évolutions, une durée « calculée » des thèses (rapport entre nombre d'inscrits / thèses soutenues) qui reste très élevée passant de 5,8 en 2011 à 9,5 en 2014. La baisse des soutenances s'explique par un volume d'abandons qui reste important même s'il est en baisse sensible (48 en 2010 contre 24 en 2015).

Les doctorants de l'ED LETS doivent valider, avant toute soutenance de thèse, un programme de formation de 100 heures. L'échec de la mise en place d'un séminaire d'épistémologie assuré par les doctorants fait que la formation disciplinaire mise en œuvre par l'ED en collaboration avec la MSH s'est plutôt orientée vers la formation à l'utilisation de logiciels. La formation pilotée par l'ED est donc surtout de nature transversale, et la partie disciplinaire est plutôt décentralisée vers les UR dans lesquelles les doctorants peuvent valider des séminaires internes (sauf ceux de leur propre UR de rattachement). Les doctorants peuvent également puiser dans le catalogue des formations doctorales transversales mutualisées au sein de l'UFC, lequel s'est élargi depuis 2010 à celles de l'Université de Bourgogne. Cette offre est particulièrement diversifiée et l'audition par le comité HCERES des 22 doctorants de l'ED témoigne d'une bonne appréciation d'ensemble du programme de formation et d'une forte réactivité de l'ED aux demandes. La validation de cette formation « libre-service » n'est pas vraiment structurée (pas de crédits ECTS, pas de crédits spécifiques ED, pas d'examens). Les doctorants peuvent demander une conversion en heures de leur participation à un colloque ou une conférence. La valorisation de la production scientifique des doctorants (publications dans des revues HCERES, actes de colloques, participation à des workshops et colloques internationaux) n'est pas identifiable, ni dans le bilan, ni dans ses annexes, alors même que la charte des thèses de l'Université de Franche Comté (approuvée par son conseil scientifique en date du 02/02/2008) consacre une partie à ce critère. Enfin, il est à noter que les formations spécifiques de l'ED ne sont pas financées sur son budget et ne sont pas intégrées dans le service statutaire des enseignants-chercheurs. Des journées doctorales sont aussi organisées tous les ans à Besançon ou Dijon, mais seulement à l'initiative des UR. Un cycle de conférences scientifiques (trois à quatre par an en moyenne) complète ce dispositif.

L'ED 491 LISIT :

L'ED LISIT a limité à dix le nombre de doctorants par HDR, mais cette règle n'est toujours pas respectée à ce jour (10 HDR encadrent entre 10 et 15 doctorants). Le nombre de co encadrements a également été limité à quatre pour les maîtres de conférences (MCF) non HDR. Le taux d'encadrement moyen est en légère diminution sur la période, passant de 3,3 à 2,8. Une formation pour les jeunes HDR ou MCF en cours de préparation d'HDR a été mise en place par l'ED. Elle rencontre un réel succès et a pu contribuer à l'augmentation du nombre d'HDR soutenues.

Depuis 2012, l'ED LISIT a mis en place un comité de suivi des doctorants composé du directeur de thèse, du directeur de l'UR et de deux membres du conseil d'ED. Ce comité n'est toutefois mobilisé qu'à partir de la 6^{ème} année pour les doctorants en difficultés. Les demandes de dérogations au titre de la réinscription en 4^{ème} et 5^{ème} années ne nécessitent, outre l'avis du directeur d'ED, que l'avis du directeur de thèse pour l'entrée en 4^{ème} année, augmentée de l'avis du directeur de l'UR pour l'année suivante. Les compléments d'information apportés lors de l'audition quant à la mise en place tardive (6^{ème} année seulement) du comité de suivi de thèse, font référence d'une part à la lourdeur de mise en place systématique de ce suivi dans une ED de 555 doctorants, et d'autre part à une adaptation du calendrier de suivi de thèse basé sur la durée moyenne des thèses observée dans l'ED (de l'ordre de 5,2 ans).

Il n'y a pas de limite véritablement explicite à la durée des thèses affichée par l'ED, mais le suivi des doctorants mis en place a toutefois contribué à : 1) une forte accélération des soutenances de thèses (38 en 2011 contre 80 en 2015), 2) une réduction du nombre d'abandons (64 en 2012 contre 48 en 2015) et une baisse des inscrits en 6^{ème} année et plus. La durée effective des thèses s'est donc stabilisée autour de 62 mois. Elle est toutefois sous-évaluée par des durées de thèses anormalement très courtes (18 mois, 24 mois) et la possibilité offerte par la charte des thèses de l'Université de Bourgogne de pouvoir obtenir une suspension provisoire d'inscription en thèse dont la durée maximale n'est pas précisée (article IV-2 du chapitre IV portant sur les formalités d'inscription). La durée de thèse « calculée » (rapport inscrits / soutenance) est passée de 9,8 ans en 2011 à 6,9 en 2015 et se rapproche de la durée effective, témoignage de l'effort entrepris et du chemin qu'il reste à faire.

La politique de formation mise en place par l'ED LISIT exige le suivi d'un minimum de 60 heures de formation par chaque doctorant au cours de la thèse. L'offre de formation articule des formations spécifiques SHS organisées par l'ED, mais non financées sur son budget, et le recours au catalogue de formations transversales mutualisées du Bureau des Ecoles Doctorales des quatre ED de l'Université de Bourgogne. On note dans le bilan que l'ED a dû réduire son offre de formation spécifique suite au passage à mi-temps d'un personnel administratif, réduction qui toutefois s'accompagne d'un budget souvent non totalement utilisé. La formation suivie est comptabilisée par un journal de bord individuel depuis 2012 et la formation disciplinaire (assurée par les UR) ne peut dépasser 30h avec une validation obligatoire d'au moins 2 modules interdisciplinaires pris dans le catalogue. Les participations aux journées doctorales organisées par les laboratoires peuvent être comptabilisées dans les formations disciplinaires suivies. Il n'y a pas de réelle coordination

dans l'organisation de telles journées qui restent donc déléguées à l'initiative des UR. La validation de cette formation en « libre-service » ne fait pas appel à des crédits (ECTS, ou propres à l'ED) ni à examen. Un questionnaire d'évaluation des formations est adressé aux doctorants et l'ED LISIT présente l'originalité d'offrir une formation diplômante complémentaire en gestion/management permettant de valider, en cours de doctorat, un master à finalité professionnelle en Administration des Entreprises.

Les avis des 23 doctorants auditionnés par le comité HCERES sur l'offre de formation sont assez partagés. Certains doctorants l'ont vécu comme une perte de temps pour des formations peu adaptées à leurs besoins, tandis que d'autres, très majoritaires, soulignent la richesse de l'offre, l'intérêt d'avoir pu élargir ces compétences grâce au caractère obligatoire du suivi. La formation dispensée au titre de l'expression anglaise et de l'écriture d'articles en anglais est fortement appréciée. Le sentiment d'appartenance à l'ED reste encore diffus de la part des doctorants qui lors de l'entretien, ont reconnu être trop souvent enfermés dans une logique excessivement « laboratoire ».

- Suivi et Insertion des docteurs

L'ED 38 LETS :

L'ED LETS mobilise l'Observatoire de la vie étudiante de l'UFC, les enquêtes SIREDO du ministère et le recours au logiciel ADUM pour le suivi de ses docteurs. L'effort de l'ED et des UR dans ce domaine est conséquent et doit être mis en rapport avec la baisse relative des moyens en ressources humaines (RH) consécutive à la mutualisation des moyens par le bureau doctoral de l'UFC. Le taux de réponses de l'enquête par mailing de l'ED, en moyenne de 84,2% entre 2009 et 2011, est en progression passant à 86,9% en 2014, en amélioration sensible par rapport au précédent contrat (entre 64% et 79%). L'ED s'est attachée à inciter ses doctorants à suivre des modules professionnalisant dans le catalogue mutualisé de l'UFC et de l'UB. Elle encourage les docteurs à publier dans la revue électronique « Sciences Humaines Combinées » commune aux deux ED LETS et LISIT.

Le bilan du suivi des docteurs fait état d'une progression du nombre de docteurs en emploi trois ans après la sortie de diplôme (87% pour les sortants 2006, 92,3% pour la génération 2010 et 96,2% pour la génération 2011). Le taux d'employabilité dans l'enseignement supérieur reste comparable entre 2010 et 2011 (près de 44%). Le taux de CDD est en forte régression de 17% pour les docteurs 2009 à 7,6 % pour les docteurs 2011. Le nombre de post-doctorants reste très marginal (deux seulement en 2010).

L'ED 491 LISIT :

Compte tenu des moyens humains disponibles, il n'existe pas de dispositif de suivi régulier des docteurs mis en place par l'ED. L'école a recours aux ressources locales (Observatoire de l'étudiant) et mène des audits spécifiques pour l'insertion de ses docteurs à trois ans, lors de chaque évaluation HCERES. Le double cursus doctorat et master en Administration des Entreprises contribue à l'effort de l'ED pour l'insertion de ses docteurs en dehors de la seule sphère académique.

Le dispositif bourses doctorales Jeunes Créateurs Entreprises mis en œuvre en collaboration avec la Région Bourgogne, et la participation aux Entrepreneariales, reconnues depuis 2015 comme formation professionnalisante par le Bureau des Etudes Doctorales, complète le dispositif d'aide à l'insertion. Le taux de réponses aux enquêtes de l'ED est de l'ordre de 90%. L'insertion sur des emplois permanents est en progression, de l'ordre de 70% pour les sortants de 2009 et de 78% pour les sortants de 2011. L'essentiel de ces recrutements relèvent du secteur public qui couvre plus de 60% des sortants en 2011. Le nombre de post-doctorants est resté stable et limité à cinq pour les docteurs de 2009 comme de 2011. Les CDD restent quant à eux limités (de l'ordre de trois en 2009 et cinq en 2011).

Autoévaluation et projet :

L'UFC et l'UB n'ont pas mis en place de procédure interne d'autoévaluation de leurs ED sur la période 2010-2015. Pour l'ED LETS, l'autoévaluation qui a été réalisée par la direction de l'ED et son Conseil, est très bien argumentée avec une très bonne perception des points forts et des faiblesses de sa structure. Le rapport d'autoévaluation fait apparaître clairement les réponses apportées à la précédente évaluation AERES de l'ED. L'autoévaluation réalisée par le directeur de l'ED LISIT fait moins apparaître une prise de conscience des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces pour l'ED LISIT.

Notons enfin que les entretiens réalisés entre les comités d'évaluation des UR et la direction de l'ED de rattachement, montrent que si la participation des laboratoires aux structures de gouvernance des ED LETS et LISIT (Conseil, Bureau) a toujours été assurée, leur implication à la politique de formation des ED et plus globalement à ses activités scientifiques, a été perçue jusqu'ici de manière très variable selon les équipes. Il ressort toutefois de ces visites que la restructuration envisagée en trois ED (DGEP, LECLA et SEPT) est plutôt favorablement accueillie et souvent jugée propice à mieux valoriser les compétences des UR dans la politique de formation de structures doctorales plus cohérentes dans leurs champs méthodologiques et disciplinaires respectifs.

Le projet ED Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps (SEPT) :

Dans sa nouvelle structuration, l'ED SEPT devrait réunir environ 420 doctorants, dont 230 sur le site dijonnais et 190 à Besançon. Le potentiel d'encadrement doctoral est de 130 HDR, mais avec une répartition au profit du site de Besançon (71 HDR contre 59 à Dijon). Cinq Unités Mixtes de Recherche, neuf Equipes d'Accueil, une Unité de Service et une Unité Propre Agrosup relèveront du périmètre de cette nouvelle structure d'ED. Six Unité de recherche (UR) émanent du périmètre de la structure « mère » LISIT de Dijon et 10 UR de la structure « mère » LETS de Besançon. Cette ED regroupe donc dans son périmètre 57% des UR du domaine SHS du site, 46% des doctorants et 39% des HDR de la Fédération SHS au sein de la ComUE. Ainsi, l'ED SEPT s'avère quantitativement et structurellement la plus ancrée dans les deux ED mères, le projet étant d'ailleurs porté par leurs deux directeurs actuels.

La volonté de privilégier une démarche interdisciplinaire, plus que pluridisciplinaire, démarque la philosophie générale de cette ED de celle qui a prévalu dans les deux autres structures (ED DGEP et ED LECLA), lesquelles étant plus volontairement resserrées dans leurs champs disciplinaires spécifiques. En ce sens, l'ED SEPT apparaît au premier abord comme la résultante de la meilleure cohésion disciplinaire souhaitée par les deux autres projets. Le potentiel d'encadrement et la répartition des doctorants par laboratoire sont rappelés dans le tableau présenté, au début du rapport.

Fort des coopérations déjà engagées entre les deux structures « mères » (ED LETS et ED LISIT), l'originalité de l'organisation et du pilotage de la nouvelle ED SEPT se traduit en amont par la mise en place d'une fédération des trois ED du domaine SHS (DGEP, LECLA et SEPT) implantée sur les sites de Besançon et Dijon au sein des deux MSH. Cette fédération, dont la coordination sera confiée à un comité de pilotage (directeurs et directeurs adjoints des trois structures), permettra de mutualiser les moyens en locaux et personnels dédiés (2,5 ETP sur chaque site). Elle vise également à coordonner les activités des trois structures doctorales et à faciliter la diffusion des bonnes pratiques.

La gouvernance de l'ED SEPT sera confiée à un directeur et un directeur adjoint, dotés des mêmes prérogatives sur chaque site pour pouvoir assurer une continuité de service auprès des usagers. Composé de 26 membres, le Conseil d'ED sera conforme à l'arrêté de 2006. Il comprendra un représentant de chacune des deux autres ED du domaine SHS ainsi qu'un représentant de chacune des MSH (Besançon et Dijon). Cette structure qui permet de garantir la représentativité de toutes les UR du périmètre, est complétée par un Bureau de six membres (directeur, trois directeurs-adjoints, un représentant BIATSS et un représentant des doctorants). Une commission de médiation est prévue dans chaque antenne qui sera composée du directeur d'ED (ou directeur adjoint), d'un membre enseignant-chercheur du Conseil d'ED et d'un doctorant.

La politique scientifique de l'ED SEPT présentée dans le projet trouve son fondement, d'une part dans l'interdisciplinarité attendue de la forte densité disciplinaire de sa structure, et d'autre part dans la priorité revendiquée vers l'étude appliquée des pratiques et des décisions collectives.

La politique en matière de choix des sujets et de sélection des doctorants reste globalement conforme à celle retenue dans les deux structures « mères » LETS et LISIT (cf. infra) comme dans les deux autres projets DGEP et LECLA. Une présélection des sujets par les UR précèdera la sélection des sujets par le Conseil d'ED, lequel est ensuite chargé d'assurer la diffusion (nationale et internationale) des sujets, d'auditionner et enfin de sélectionner les meilleurs couples « candidats-sujets ». Le concours pour les contrats doctoraux est « ouvert » et aucun contingentement ne sera préétabli ni par établissement, ni par unité de recherche. Cette politique d'ouverture du concours à contrats doctoraux est par ailleurs fortement soutenue par la ComUE pour les 6 ED qui sont rattachées à son Collège Doctoral.

Au niveau de son ouverture internationale, l'ED SEPT renvoie aux réseaux internationaux des UR de son périmètre et aux collaborations internationales initialement engagées au sein de l'ED LISIT, à savoir la participation à deux Collèges doctoraux européens (Collège européen franco-allemand en Lettres, Langues, Histoire et Philosophie et Collège doctoral francophone d'Europe centrale et orientale en Arts, Langues, Lettres et Sciences Humaines). Toutefois, en raison de l'orientation disciplinaire de ces accords, c'est surtout l'ED LECLA qui devrait hériter de l'essentiel de ces accords, ce qui devra conduire l'ED SEPT à privilégier d'autres pistes de coopération et d'échange de doctorants, évoquées lors de l'entretien.

Du point de vue de la politique d'encadrement, l'ED SEPT envisage de limiter à sept le nombre de doctorants par HDR. On note que dans les UR qui composeront le périmètre de l'ED SEPT, la valeur maximale du nombre de doctorants par HDR en 2015 est de quinze, avec onze HDR qui dépassent le seuil de sept doctorants dont neuf relèvent des UR issues de la structure « mère » LISIT. L'ED souhaite étendre à tout nouvel encadrant le dispositif de formation des jeunes ou futurs HDR déjà expérimenté dans l'ED LISIT. Le suivi des doctorants prévoit un état d'avancement de la thèse exigé à partir de la 4^{ème} année, accompagné d'un avis motivé du directeur de thèse et du directeur de l'UR. Un entretien de suivi de thèse est obligatoire en 2^{ème} année pour les thèses financées et en 5^{ème} année si le doctorant demande sa réinscription dérogatoire. Bien que la référence explicite à un comité de suivi de thèse ne soit pas mentionnée dans le projet, ce dispositif semble s'inscrire dans les engagements de la charte des thèses de la ComUE. L'ED envisage également d'inciter la mise en place de comités de thèse (cf. supra, partie bilan), composés de trois ou cinq co-encadrants, dès la première année d'inscription.

La durée de thèse maximum visée est en conformité avec la charte des thèses de la ComUE qui prévoit cinq ans maximum en général, avec une tolérance pouvant aller jusqu'à sept ans pour les doctorants salariés hors contrat doctoral. L'engagement pris sur la durée des thèses, sera d'autant moins contraignant que la part des doctorants salariés était déjà structurellement forte dans les deux ED « mères » LETS et LISIT.

Le programme de formations prévu représente un volume de 100 heures qui se répartissent en deux volets. Des formations spécifiques aux domaines SHS du périmètre de l'ED, assurées soit en collaboration avec les MSH de Besançon et de Dijon, soit mises en place à l'initiative des UR. Des formations transversales à fin d'insertion professionnelle, offertes soit par le catalogue commun des formations mutualisées au niveau de la ComUE, soit par le catalogue d'offre de formations du Bureau des Etudes Doctorales. Des exemptions sont prévues pour les doctorants salariés, et la participation des doctorants à des séminaires internes ou des journées scientifiques organisées par les UR, comme leurs communications dans des colloques nationaux ou internationaux, pourront être comptabilisées dans un plan individuel de formation, par ailleurs prévu par la charte des thèses de la ComUE. La soutenance n'est autorisée qu'à condition de validation du programme de formation. Le programme de formations ne prévoit pas d'incitation à la publication, par exemple par attribution de crédits ou d'un équivalent temps formation comptabilisé dans le plan individuel de formation.

Parmi les activités de l'ED réunissant les doctorants, l'ED prévoit, outre la journée de rentrée solennelle, un séminaire doctoral biennuel (réunissant des doctorants volontaires puis sélectionnés par l'ED), de grandes conférences, et la participation au Colloque inter-doctoral annuel (en alternance entre Dijon et Besançon) avec présentation de travaux de jeunes docteurs. Le comité estime que ces dispositions vont dans le bon sens.

Appréciation globale :

Le projet de création de l'ED SEPT s'inscrit dans une politique de restructuration cohérente et concertée des deux structures « mères » LETS et LITS dont la taille et la trop forte hétérogénéité disciplinaire rendaient difficile la mise en place d'une politique scientifique commune sur les sites de Besançon et de Dijon. Dans le cadre de la mise en place de la ComUE Université Bourgogne Franche Comté, qui aura délégation à délivrer le doctorat, ce projet contribue à une meilleure lisibilité de l'offre de formation doctorale en SHS. Il regroupe dans une structure doctorale qui reste de taille élevée (environ 420 doctorants), un potentiel de recherche et d'encadrement doctoral de qualité avec notamment cinq UMR et une USR.

Parmi les trois projets, l'adossement scientifique de l'ED SEPT est sans doute le plus étoffé, mais la forte hétérogénéité des disciplines qui y sont représentées posera le problème d'une convergence des cultures et des pratiques non encore totalement atteintes entre les deux structures « mères » LETS et LISIT, encore bien présentes dans le projet d'ED SEPT. L'audition des porteurs du projet et de ceux du bilan a montré que sur des domaines comme la politique d'aide au financement des colloques des doctorants comme sur celle de la mise en place d'un comité de thèse dès l'inscription ou le suivi des doctorants, la convergence n'est pas encore totalement atteinte. Toutefois, la volonté d'y parvenir est bien présente chez les porteurs du projet.

La politique de formation doctorale envisagée et le niveau d'exigence en matière de durée de thèse s'inscrivent toutefois dans les revendications générales de la charte des thèses de la ComUE.

Les collaborations interdisciplinaires qui existaient entre les deux ED « mères » LETS et LISIT pourront être poursuivies par la coordination attendue de la fédération des ED du domaine SHS envisagée sur chaque site. Cette structure de coordination sera particulièrement utile pour proposer des modalités garantissant la préparation d'un même doctorat dans une seule et unique structure doctorale parmi les trois, eu égard aux quelques rares superpositions de domaines disciplinaires que la structuration en trois ED n'a pas permis d'éviter (Lettres notamment pour ce qui concerne les ED SEPT et LECLA). Cette fédération devrait aussi contribuer à une généralisation des bonnes pratiques en matière de durée de thèse, de politique d'encadrement, de taux de financement des thèses et de suivi des doctorants. La future

gouvernance de l'ED SEPT devra donc veiller à harmoniser au plus tôt les bonnes pratiques dans le fonctionnement de l'école et le suivi de ses doctorants.

Dans la mesure où les coopérations internationales développées au titre des deux collèges doctoraux européens (dans lesquels l'ED LISIT était impliquée depuis 2011 et 2013) sont plutôt ciblées vers les disciplines qui seront concentrées dans l'ED LECLA, le développement international de l'ED SEPT devrait être recherché vers d'autres pistes. Les porteurs du projet en sont conscients mais ne peuvent, pour l'instant, donner davantage de précisions sur ce point.

Au-delà de la valorisation des participations à colloques nationaux ou internationaux, déjà prévue dans le plan individuel de formation, les publications des doctorants pourraient également être intégrées dans ce dispositif, et faire l'objet d'un affichage sur le futur site web de l'ED. La mise en place d'une validation du plan individuel de formation sous forme de crédits uniquement interne à l'ED ou avec un équivalent en ECTS, permettrait par exemple de remplir cet objectif. Compte tenu des prérogatives qui sont données aux Ecoles doctorales par l'arrêté de 2006, l'implication des UR dans le programme de formation doctorale devrait être intégralement pilotée par la gouvernance de l'ED et ne pas relever du principe de la délégation. Le comité HCERES recommande à la future gouvernance de l'ED de manifester dans ce domaine une politique plus affirmative qu'il n'y paraît dans son projet.

La future gouvernance de l'ED devrait par ailleurs mettre en place des activités propres à impliquer ses doctorants dans la vie de leur école et à leur faire partager un sentiment d'appartenance. Au cours de chaque année, des moments forts (journée scientifique, accueil des nouveaux doctorants par parrainage, etc.) pourraient être envisagés pour réunir les doctorants en un même lieu, pour présenter leurs travaux, les amener à contribuer à l'organisation des activités et partager sa culture. Dans le même état d'esprit, la volonté manifestée de voir les représentants des doctorants élus au Conseil d'ED assurer la plus large représentation des UR couvertes par le périmètre de l'ED devrait amener la gouvernance de l'ED à contribuer à la mise en place d'un mode de scrutin permettant d'atteindre cet objectif.

Points forts :

- Potentiel HDR étoffé et de bonne qualité de l'adossement scientifique sur les deux sites.
- Forte expérience de travail en commun des deux structures doctorales « mères » qui, compte tenu de la taille de l'ED SEPT, fondent l'héritage des cultures au sein du projet.
- Ouverture internationale engagée dans les deux structures « mères » LETS et LISIT.
- Effort de mutualisation des moyens et de coordination des bonnes pratiques entre les trois ED du domaine SHS sur chaque site par création d'une fédération localisée dans les deux MSH.

Points faibles :

- Risque de non convergence des « bonnes pratiques au sein de l'ED SEPT, compte tenu de cultures encore différentes entre les deux ED « mères » LETS et LISIT (durée de thèse, suivi des doctorants, aides financières, etc.).
- Pilotage de l'ED insuffisamment affirmée dans l'implication des UR dans la politique de formation doctorale.
- Incitation insuffisante à la valorisation des travaux de ses doctorants.
- Modes d'implication des doctorants dans la vie de leur ED qui reste à développer.

Recommandations pour l'établissement

Le comité HCERES propose les pistes de réflexion suivantes :

A destination de l'établissement :

- Garantir à l'ED les moyens (budget, ressources humaines) de mise en œuvre de sa politique de formation.
- Garantir une interopérabilité des Systèmes d'Information assurant la mise en œuvre effective des missions coordonnées de l'ED sur les sites de Besançon et de Dijon.
- Veiller, par une concertation entre les ED LECLA et SEPT, à garantir la préparation de la formation doctorale en Lettres classiques dans la seule structure LECLA.

- Organiser avec la gouvernance de l'ED, les modalités de mise en œuvre de l'élection des représentants des doctorants au Conseil d'ED garantissant la représentativité souhaitée des laboratoires.

A destination de l'ED :

- Valoriser et mettre en œuvre les meilleures pratiques des deux ED « mères » en matière de suivi des doctorants, de durée des thèses, d'aides aux doctorants et de régulation des flux.
- Veiller à éviter que les missions de la fédération des ED du domaine SHS n'entrent en contradiction avec la logique de création d'un Collège doctoral de la ComUE UBFC.

Observations de l'établissement

Réponse au rapport du Comité HCERES
sur l'Ecole Doctorale Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps (SEPT)
Campagne d'évaluation 2015-2016

La Direction de l'Ecole Doctorale *SEPT* et moi-même avons pris connaissance du rapport rédigé par le Comité d'Evaluation du HCERES. Tous les membres de l'ED et la Présidence d'UBFC tiennent à remercier sincèrement les experts du Comité pour leur travail d'analyse et pour le temps consacré à cette expertise.

Le rapport rédigé par le Comité pour évaluer le projet d'ED *SEPT* ainsi que les ED *LETS* et *LISIT* n'appelle de notre part aucune réponse particulière. Il est en effet conforme à la fois à la situation des ED *LETS* et *LISIT*, au projet *SEPT* et à la teneur des entretiens qui se sont déroulés les 12 et 13 janvier derniers au cours de la visite du Comité.

Nous avons toutefois relevé dans le rapport, le passage suivant qui souligne l'absence des tutelles lors de la présentation du bilan et du projet : « Le comité de visite souhaite souligner que, lors des discussions qui ont accompagné les présentations des bilans des ED *LETS* et *LISIT* comme des trois projets *DGEP*, *LECLA* et *SEPT*, l'absence de représentants des tutelles a rendu particulièrement difficile la perception de leurs soutiens et les modalités concrètes envisagées pour faciliter la mise en œuvre des projets sur les deux sites » (p.4). Je tiens donc à affirmer qu'UBFC soutient pleinement la réorganisation des ED présentée et s'emploiera à accompagner le développement de *DGEP*, *LECLA* et *SEPT*.

Besançon, le 11 mai 2016

Nicolas CHAILLET
Président UBFC

Dossier suivi par :
Jean-Marc Bourgeon
Directeur de la Recherche et des Etudes Doctorales
Té. 06 76 62 93 02 - Mél : jean-marc.bourgeon@ubfc.fr